

DIRECTION DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DE LA DORDOGNE

CALAMITES AGRICOLES – GEL du 1 au 5 avril 2022 sur jeunes plants de châtaigniers et de kiwis
Annexe 2 - Pertes de fonds - Plantations pérennes et pépinières

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; N° PACAGE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : _____

	Eléments sinistrés								
Nature de fonds : jeunes plants de vignes	Age à la date du sinistre (années)	Nombre de pieds sinistrés	Coordonnées de l'entreprise [Nom, adresse]	Devis n°	Facture n°	Montant hors taxe (€)	Date d'émission devis ou facture	Date d'acquittement de la facture	N° de parcelle cadastrale ou n° d'ilôt si déclaration PAC

Date :

Signature : Cerfa n° 13681*03

